



# Arrêté N°2026/18 Urba

## **Le MAIRE de la Commune de Saint-Leu-D'esserent ;**

**VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-28 ;

## **A R R È T E**

### **Article 1**

Le numéro de voirie attribué à la parcelle cadastrée AC numéro 1475 située rue Salvador Allendé est le 19 Bis,

### **Article 2**

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au Centre des Finances Publiques de Creil ;
- A la Trésorerie Générale de l'Oise (Service France Domaine) ;
- A la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise – Pôle topographique et de Gestion cadastrale ;
- A la Direction Départementale des Territoires de l'Oise ;
- A l'Agglomération Creil Sud Oise ;
- A la Poste au Service National des Adresses ;
- Au Centre Opérationnel d'Incendie et de Secours ;
- Au Groupement des Gendarmeries Départementales de l'Oise ;
- A Suez Eaux France ;
- A Enedis ;
- A Groupement d'entreprises AXIONE ;
- A Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit
- A Orange ;
- A Sapeurs-Pompiers.
- A mairies.sna@laposte.fr.
- Au propriétaire : Monsieur Hassan GUERDA et Madame Sibylle DE GHAISNE DE BOURMONT demeurant 53, rue Demagnez (60180) NOGENT-SUR-OISE.

Fait à Saint-Leu-D'esserent, le 29/01/2026,

**L'Adjoint au Maire,**

  
Sébastien ROTH

